

Lancement du LABEL CANALISATEUR



Mardi 13 avril 2010

- **Présentation du LABEL CANALISATEUR** (page 2)
- **Démonstration in situ de la compétence d'une entreprise détentrice du LABEL CANALISATEUR, avec un chantier de travaux de mise en œuvre d'un réseau de récupération des eaux pluviales au Domaine national du Château de Versailles** (page 5)

Canalisateurs de France est une organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Elle fédère 400 entreprises spécialisées dans la pose de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz, soit près de 41 000 collaborateurs faisant de Canalisateurs de France le 2^e syndicat de spécialité de la FNTP.

Contact presse : Patricia Desmerger
Tél. 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 – patricia.desmerger@orange.fr
Contacts Canalisateurs de France : Phoebe Bonduel - Emilie Boët
Tél. 01 45 63 91 25 – phoebe.bonduel@canalisateurs.com

LE LABEL CANALISATEUR

Un label indépendant, gage de qualité

Parce que le patrimoine est également souterrain

L'importance des réseaux souterrains d'eau potable, d'assainissement et de gaz en tant que facteur de développement durable leur confère le statut de **patrimoine**.

Des dessertes étudiées, sûres et fonctionnelles constituent des atouts majeurs de croissance pour un territoire tant sur le plan économique, environnemental que résidentiel. Il est donc primordial, pour les acteurs locaux d'assurer la **pérennité des réseaux et de veiller à la qualité de la réalisation pour un investissement durable et fiable**.

C'est pourquoi le nouveau LABEL CANALISATEUR renforçant les conditions d'attribution et de contrôle a été mis en place, **gage de qualité et de sécurité pour les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre**.

Le LABEL CANALISATEUR atteste du **professionnalisme et de la compétence d'une entreprise pour réaliser ces travaux de pose ou de réhabilitation de canalisations**.

Une commission paritaire indépendante

Le LABEL CANALISATEUR est délivré par une commission paritaire indépendante.

Les membres de la commission Label sont :

- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- Agences de l'Eau
- Association des Ingénieurs Territoriaux de France
- Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France Infrastructure et Environnement
- Syntec-Ingénierie
- GrDF
- GRT gaz
- Canaliseurs de France.

Quatre spécialités dans la pose et la réhabilitation des canalisations

Le LABEL CANALISATEUR est attribué aux entreprises et agences locales indépendamment des groupes auxquels elles peuvent appartenir, dans quatre spécialités :

- **Réseaux d'eaux**
- **Réseaux d'assainissement**
- **Réseaux de gaz ou fluides divers sous pression**
- **Réhabilitation des canalisations sans tranchée.**

Véritable carte d'identité de ces entités, le label est accordé pour une **durée de 3 ans** en fonction de leurs spécialités.

Chaque spécialité est déclinée en quatre niveaux : **Platine, Or, Argent et Bronze.**

Les engagements clés du LABEL CANALISATEUR

- **Application des règles de l'art**
- **Affectation de personnel qualifié**
- **Souci permanent de sécurité**
- **Relations de qualité avec les autres intervenants**
- **Réalisation des contrôles, tests et essais nécessaires**
- **Respect de l'environnement.**

Les modalités d'attribution du LABEL CANALISATEUR

Pour obtenir le Label Canalisateur, les entreprises candidates font l'objet d'une étude indépendante qui **garantit aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre un savoir-faire professionnel** unique dans la pose et la réhabilitation de canalisations de qualité.

Un dossier de motivation et d'engagement

Chaque entreprise désireuse d'obtenir le Label Canalisateur présente un dossier de candidature dans lequel elle décrit son organisation et justifie de l'exécution de travaux permettant d'obtenir une identification professionnelle. Les références sont appréciées par la commission en fonction de l'exigence technique de réalisation conformément au cahier des charges du label demandé.

Elles s'engagent à rester conformes à ces engagements.

Au travers de ce dossier, les entreprises prouvent leur respect des engagements du LABEL CANALISATEUR dans les domaines de la

- **La qualité**
- **La sécurité**
- **La protection de l'environnement**
- **La formation du personnel.**

Une enquête de terrain et d'appréciation auprès des maîtres d'œuvre

Parce que les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sont les premiers juges, le secrétariat de la commission effectue une enquête rigoureuse sur la qualité d'ouvrages récents et l'appréciation générale des chantiers effectués par le candidat.

Par ailleurs, des audits sont effectués régulièrement de manière aléatoire ou sur décision de la commission.

Etude en commission du dossier

La Commission paritaire indépendante est seule détentrice du pouvoir d'attribution du label et souveraine dans sa décision. Dans le cas de manquements aux engagements pris par l'entreprise labellisée, il appartient à la commission de prendre les décisions qui s'imposent, celles-ci pouvant aller jusqu'au retrait du label.

Un nouveau site dédié au LABEL CANALISATEUR

www.canaliseurs.com/label

Secrétariat de la Commission Label Canalisateur
10, rue Washington 75008 Paris • Tél. : 01 45 63 26 08 - Fax : 01 45 63 16 78 •
info@canaliseurs.com

Retrouvez les entreprises labellisées sur le site www.canaliseurs.com
rubrique "Rechercher une entreprise".

CHANTIER DE TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

Domaine national du Château de Versailles

A l'occasion du lancement du nouveau LABEL CANALISATEUR, Canalisateurs de France organise la visite de chantier, dans le cadre de travaux de mise en œuvre d'un réseau de récupération des eaux pluviales dans le Domaine national de Versailles, le mardi 13 avril.

L'objectif est de démontrer in situ la compétence d'une entreprise exemplaire, réalisant des travaux de canalisations de qualité, qui s'est vu attribuer **le LABEL CANALISATEUR niveau Or dans trois de ses spécialités : Réseaux d'eaux, Réseaux d'assainissement et Réhabilitation des canalisations sans tranchée.**

Fiche de présentation du chantier

Lieu

Domaine national du Château de Versailles (78). Place Gambetta / rue des Réservoirs

Maître d'ouvrage

Etablissement Public du Musée et du Domaine national de Versailles / Direction du Patrimoine et des jardins / Services des Eaux et Fontaines

Maîtres d'œuvre

M.DIDIER - Architecte en Chef des monuments historiques

M. LE DOUARIN - Vérificateur des monuments historiques

Bureau d'études SETEC Bâtiment

Entreprise de pose

SOBEA ENVIRONNEMENT

Objet des travaux

Mise en œuvre d'un réseau de récupération des eaux pluviales dans le cadre d'une démarche de développement durable

Les eaux de pluie tombant actuellement sur le château de Versailles rejoignent directement le réseau d'assainissement unitaire et vont ainsi surcharger inutilement les canalisations d'évacuation et la station d'épuration.

Dans une démarche de développement durable, l'Etablissement Public du Musée et du Domaine de Versailles a souhaité séparer les eaux pluviales et les eaux usées, sur le secteur du corps central du château et de l'Aile du Nord.

Au-delà de l'intérêt écologique, ce projet permet de réinjecter des eaux pluviales dans les bassins et fontaines du domaine dont les besoins en eau sont considérables.

Les travaux portent ainsi sur la création d'une canalisation d'un diamètre nominal moyen de 500 mm, reliant les réseaux de récupération des eaux de pluie du château à partir de la cour royale jusqu'au bassin de Neptune.

Les travaux sont ainsi réalisés dans le cadre de l'optimisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales d'une partie du corps central et de l'aile nord du château. Il s'agit essentiellement d'une mise en séparatif, avec récupération des eaux pluviales, afin d'alimenter le bassin de Neptune. Cette méthodologie de réutilisation d'une eau autrefois rejetée dans le réseau public, s'inscrit encore tout naturellement dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Les eaux pluviales récupérées proviennent de 2416 m² de voirie et de 15 706 m² de toitures et cours, pour un débit à évacuer de 532 l/s, par un tuyau PVC de diamètre 574,8/630 mm.

Ces eaux de pluie, oxygénées, envoyées vers le bassin Neptune, lui-même raccordé au Grand Canal puis au ru de Gally, outre l'intérêt écologique de l'opération, permettent également la décompression de la Station d'Épuration en cas d'orage.

Principales caractéristiques

- **Travaux en galeries :**

Dépose de 60 ml de canalisation Fonte Ø200, sous la Cour Royale

Fourniture et pose de 65 ml de canalisation PVC Ø400

Dépose de 65 ml de canalisation Fonte Ø400 (datant de la construction du château), dans galerie vers Bassin de Neptune

Réalisation d'enduit de surfacage (fond et pieds droit) de la galerie

- **Travaux en tranchée** dans la contre-allée de la rue des réservoirs et sur la place Gambetta :

Terrassement, pose et remblais de 37 ml de PVC Ø400

Terrassement, pose et remblais de 215 ml de PVC Ø630

Regards sur ce réseau

Réfections de surface en pavés

Fourniture et mise en place d'un séparateur Hydrocarbures

Pose en tranchée des canalisations PVC